

Commune d'Allondrelle La-Malmaison

Conseil municipal en date du 16 février 2013 à 17H30.

Réuni sous la Présidence de M. MARIEMBERG Jean-François Maire,

Etaient présents M.M MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric adjoint aux finances et à la communication, BOUS Xavier adjoint aux travaux et aux chemins, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, MM. ARNOULD Jacques, MONIOT Gérard par procuration à BLANCHETETE Daniel, PETRUZZELLI Nicolas, DEPIESSE Alain par procuration à MARIEMBERG Jean-François, BLANCHETETE Gilbert, BUDIN Eric.

Absents excusés : MM.. PEIXOTO Pascal , CAPART François.

1. Renouvellement bail de chasse.

Le bail de chasse au lieu dit « la Plaine / le Poirier » arrive à échéance le 1^{er} juin 2013. Ce bail , loué à l'ACCA concerne une surface de 58 HA 16 CA.

Le maire propose de le renouveler au prix payé en 2012 par l'Association, soit 1 400 €. Il sera actualisé à date anniversaire en fonction du kg de blé fermage

A l'unanimité moins une abstention, le conseil accepte ce renouvellement aux conditions ci-dessus.

2. Convention France Télécom.

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, France Télécom propose de signer une convention pour la mise en souterrain, des réseaux aériens de communications électroniques.

Cette convention prévoit les engagements réciproques de France-Télécom et de la commune pour réaliser l'opération.

- La société de téléphonie prend en charge le coût du matériel de câblage, et versera une aide à la commune d'un montant de 1320 €.
- De son côté, la commune financera le coût des études et des travaux de câblage soit 4 596 €.

Le conseil autorise le maire à signer la convention.

3. Ouverture de crédits :

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus pour démarrer au printemps. Une première facture concernant l'annonce faite lors du lancement de l'appel d'offres et les honoraires du bureau d'études sont à payer.

Le maire propose d'ouvrir des crédits à hauteur de 5 000 € à l'opération 302 chapitre 23153. Les crédits seront repris et financés au budget primitif 2013.

Par ailleurs, la vieille saleuse communale est devenue hors d'usage. Il a été nécessaire d'en acheter une ainsi qu'un patin pour la lame chasse-neige pour faire face au déneigement. Le conseil décide d'ouvrir des crédits en investissement au chapitre 303 – 23157 matériel de voirie pour 1292, 28 €.

Enfin, des travaux d'investissement en forêt ont été réalisés en 2012 pour une somme de 7485, 72 €. Des crédits sont nécessaires à l'opération 304 – 2117 .

Les crédits en recettes seront portés au budget primitif 2013.

A l'unanimité, le conseil décide l'ouverture des crédits énumérés ci-dessus.

4. Agence de l'Eau : demande de subvention.

Lors de l'enfouissement des réseaux, la commune a décidé de profiter des travaux pour remplacer la canalisation principale d'eau depuis le château d'eau près de la ferme du Varteiller jusque chez Meder.

Le conseil sollicite l'Agence de l'eau pour l'attribution d'une subvention.

5. Voyages scolaires 2013.

Deux voyages scolaires sont envisagés au printemps de cette année. L'école de Colmey a choisi d'aller à Paris pendant trois jours. Au programme sont prévues les visites de la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, Notre Dame, une visite guidée au Musée du Louvre,

Le second voyage concerne l'école d'Allondrelle. Les enseignants ont pour projet d'emmener les deux classes dans les Vosges au centre de Xonrupt – Longemer. Des activités sportives et éducatives se dérouleront pendant le séjour.

Le Syndicat du Pays de Charency-Vezin a décidé d'accorder une subvention globale de 5 500 € pour les deux voyages. Ce qui représente une somme de 63, 22 € par élève.

Le financement des 5 500 € se répartira comme suit:

Allondrelle La-Malmaison	: 36 élèves à 63, 22 € =	2 275, 86 €
Charency-Vezin	: 31 élèves à 63, 22 € =	1 959, 82 €
Colmey	: 8 élèves à 63, 22 € =	505, 76 €
Epiez-sur-Chiers	: 3 élèves à 63, 22 € =	189, 66 €
Othe	: 3 élèves à 63, 22 € =	189, 66 €
Villette	: 6 élèves à 63, 22 € =	379, 32 €

A l'unanimité, le conseil accepte la participation communale à hauteur de 2 275 , 86 €.

6. Location terrain « Castellucci ».

Suite à l'incendie de sa maison en fin d'année 2012, Madame Castellucci habite désormais Longuyon. Elle sollicite le conseil en vue de l'annulation du bail relatif à la location du terrain jouxtant son ancienne maison. Pour information, la location s'élevait à 7 € en 2012 ;

A l'unanimité, le conseil accepte d'annuler le bail à compter du 1^{er} janvier 2013.

Départ de Messieurs PETRUZZELLI et CLAUDET qui donnent procuration respectivement à Mme BROUTIN et M BOUS

7. SAGE : schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin ferrifère.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin ferrifère est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.

Ses objectifs sont les suivants :

- atteindre le bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
- être compatible avec les orientations des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin et Meuse.

Il prend en compte les plans et programmes nationaux, régionaux, départementaux, et communaux menés en faveur de l'environnement : programme de mesures de la DCE, programme d'action contre les nitrates, charte du Parc Naturel Régional de Lorraine, documents d'objectif des sites Natura 2000, lois Grenelle, etc.

Le périmètre du SAGE du bassin ferrifère s'étend sur une superficie de 2418 km² sur les départements de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse.

Au-delà du périmètre en surface des anciennes concessions minières, le périmètre englobe trois bassins versants principaux (Orne, Chiers jusqu'à sa confluence avec l'Othain, bassin Nord

regroupant des affluents et sous-affluents de la Moselle). Le périmètre est fixé par l'arrêté préfectoral du 5 avril 1994.

Les apports du SAGE concernent trois enjeux majeurs pour la gestion de l'eau.

1. L'enjeu « Ressources en eau et Adduction en eau potable (AEP) », avec trois axes principaux :

- La protection des ressources souterraines en eau.
- La mise en place d'une gestion durable et patrimoniale de la ressource en eau des réservoirs miniers.
- La sécurisation de l'AEP à l'échelle de l'ensemble du territoire

2. L'enjeu « Cours d'eau », avec trois axes principaux :

- La restauration et la reconquête de l'ensemble des cours d'eau dégradés
- La mise en place d'une gestion de l'eau concertée et adaptée à chaque bassin versant de cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage.
- La maîtrise du risque inondation, dans le cadre d'une gestion globale et intégrée de la ressource en eau.

3. L'enjeu « Zones humides » :

- La connaissance, la préservation, voire la restauration des zones humides du territoire du SAGE, dans une optique patrimoniale et fonctionnelle de ces milieux.

Une présentation des cartes a été faite au conseil et a révélé que la zone concernée par le ruisseau du Dorlon est située dans un espace d'eau bien préservé.

A la demande du préfet de Région, le conseil doit délibérer sur les principes et enjeux du SAGE. A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux dans un souci de préserver la ressource en eau pour les générations futures.

Informations au Conseil.

Legs de Madame Alice GOBERT au profit de la commune d'une somme d'argent avec pour objectif de restaurer la chapelle de l'Ange Gardien à La-Malmaison. L'opération de restauration ne pourra pas être réalisée en 2013 en raison de considérations culturelles à négocier avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine.

Remerciement collectif du conseil à Jean-Luc Jonette pour la qualité du déneigement opéré, y compris sur la route départementale qui mène à Dumont (Robin des Bois). Une pétition pourrait être faite pour inciter le Conseil général à améliorer la qualité du service hivernal.

Merci également à Fabrice MARIEMBERG d'avoir rapporté à la commune plus d'une tonne de sel de salaison.

Le maire,

J-F MARIEMBERG